



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,**

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service n° *non renseigné* du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2026 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 09/12/2022 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

**ARRETE :**

**Article 1 :** Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 4345, en Economie et gestion, de la composante INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

**Article 2 :** Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	BAGNOULS	DELPHINE	CERTIFIE	H8010
M.	BENOIT	BENJAMIN	MCF	6
M.	KAMOKOUE	FRANCIS	CERTIFIE	H8010
M.	LEJARD	CHRISTOPHE	MCF	6
M.	LIANG	QI BIN	MCF	5
Mme	VILLESEQUE DUBUS	FABIENNE	PR	6

**Article 3 :** Madame la directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PERPIGNAN, le 22/09/2025

Président

Yvan AUGUET



**Pr Yvan AUGUET**

Président de l'Université de Perpignan Via Domitia  
Président de la Fondation UPVD